
Titre	Document définissant les conditions nécessaires pour intégrer la liste des Atlas de la biodiversité communale (ABC) présentée sur le site https://abc.naturefrance.fr
Créateur	OFB (DSUED/SEMA), UMS PatriNat (OFB/CNRS/MNHN)
Version	0.2
Date	30 Mars 2020

Document définissant les conditions nécessaires pour intégrer la liste des Atlas de la biodiversité communale (ABC) présentée sur le site <https://abc.naturefrance.fr>

1 – Contexte et objet du document

Le programme Atlas de biodiversité communale (ABC) a été lancé en 2010 à l’initiative du Ministère en charge de l’environnement, et repris en 2017 par l’Office français de la biodiversité (OFB). Ses objectifs sont de :

- Sensibiliser et mobiliser les élus, acteurs socio-économiques et citoyens à la biodiversité ;
- Mieux connaître la biodiversité sur le territoire d’une commune ou intercommunalité et identifier les enjeux spécifiques liés ;
- Faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales.

Des approches similaires existaient avant 2010 et d’autres coexistent en parallèle du programme ABC.

Le présent document vise à décrire les conditions nécessaires pour intégrer la liste des ABC présentée sur le site <https://abc.naturefrance.fr>

2 – ABC actuellement recensés sur le site ABC

Bien que le site <https://abc.naturefrance.fr> vise à répondre en priorité au recensement des ABC soutenus financièrement par l’OFB (AMI et partenariat avec les parcs nationaux), il intègre toutefois aussi les ABC inventoriés par le Ministère de l’environnement depuis le lancement de la démarche en 2010. La reprise des productions réalisées lors de ces derniers ne fait pas l’objet du projet DatABC (raison pour laquelle ils sont peu décrits et documentés sur le site ABC), mais ils ont cependant été analysés dans le cadre du diagnostic de l’organisation du partage des données ABC (cf. chantier B du projet).

3 – Conditions nécessaires pour intégrer le site ABC

Deux types de critères sont indispensables pour intégrer la liste présentée sur le site ABC, il s'agit des critères concernant :

- la description de l'ABC ;
- et ceux relatifs aux productions issues de l'ABC.

Les informations décrivant l'ABC

Les informations descriptives **indispensables** pour intégrer un nouvel ABC au site web sont (cf. détail dans le tableau suivant) :

- 1- **le nom** de l'ABC ;
- 2- **le nom de la structure porteuse** en charge de l'ABC ;
- 3- **le type de la structure porteuse** en charge de l'ABC ;
- 4- **le périmètre administratif de l'ABC** représenté par le nom et le code INSEE de la (ou des) communes associée(s) à l'ABC ;
- 5- **l'année de lancement** de l'ABC ;
- 6- **le contexte de portage** de l'ABC (financé ou pas par l'OFB ?)
- 7- **l'état d'avancement** de réalisation de l'ABC.

Sans ces 7 éléments, il ne sera pas possible d'intégrer un nouvel ABC au site

<https://abc.naturefrance.fr>

Libellé	Description
Nom de l'ABC	Dénomination de l'ABC. Le nom est composé du terme « ABC » complété du nom de la structure porteuse de l'ABC. Exemples : « ABC du PNR Landes De Gascogne » ou « ABC de Pommeuse ».
Nom de la structure porteuse	Dénomination de la structure porteuse en charge de l'ABC. Une structure porteuse peut être liée à : - 1 ou plusieurs ABC, - 1 ou plusieurs communes. Si elle a porté différents ABC au cours du temps.
Type de la structure porteuse	Libellé du type de structure porteuse en charge de l'ABC. Les 7 valeurs actuellement possibles sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Commune • Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) • Etablissement public territorial de bassin (EPTB) • Parc national

Libellé	Description
	<ul style="list-style-type: none"> • Parc naturel régional • Syndicat intercommunal • Syndicat mixte <p>Une structure porteuse peut être liée à 1 ou plusieurs communes.</p>
<p>Périmètre de l'ABC</p>	<p>Le périmètre se décrit par le(s) code(s) INSEE et le nom de (s) la commune(s) concernée(s) par l'ABC.</p> <p>Code INSEE de (s) la commune(s) concernée(s) par l'ABC. Le numéro de la commune est le code attribué par l'INSEE à la commune. Ce code est basé sur 5 caractères alphanumériques (à ne pas confondre avec le code postal). Pour les communes de métropole, les deux premiers caractères correspondent au numéro du département auquel la commune appartient. Pour les DOM, les trois premiers caractères correspondent au code du département auquel la commune appartient. NB : le format alphanumérique permet de gérer la codification des départements de la Corse (2A et 2B).</p> <p>Nom de (s) la commune(s) concernée(s) par l'ABC. Le nom officiel de la commune est celui au code attribué par l'INSEE. Un ABC est toujours rattaché à au moins une commune (qui peut-être la commune seule, alors typée « commune » dans le libellé du type de la structure porteuse).</p> <p>La liste des communes est sous la responsabilité de l'INSEE. http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/</p>
<p>Année de lancement de l'ABC</p>	<p>Année à laquelle l'ABC a débuté (signature du partenariat). Une structure porteuse peut être associée à plusieurs années. Les valeurs possibles sont par exemple les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2016 • 2017 • 2018 • ... <p>Cette information n'existe pas toujours pour les ABC inventoriés par le Ministère de l'environnement depuis le lancement de la démarche en 2010. Elle reste toutefois obligatoire pour l'intégration d'un nouvel ABC.</p>
<p>Contexte de portage de l'ABC</p>	<p>Information pour indiquer si l'ABC s'inscrit (ou pas) dans le cadre d'un AMI porté par l'OFB Les valeurs possibles sont O/N</p>

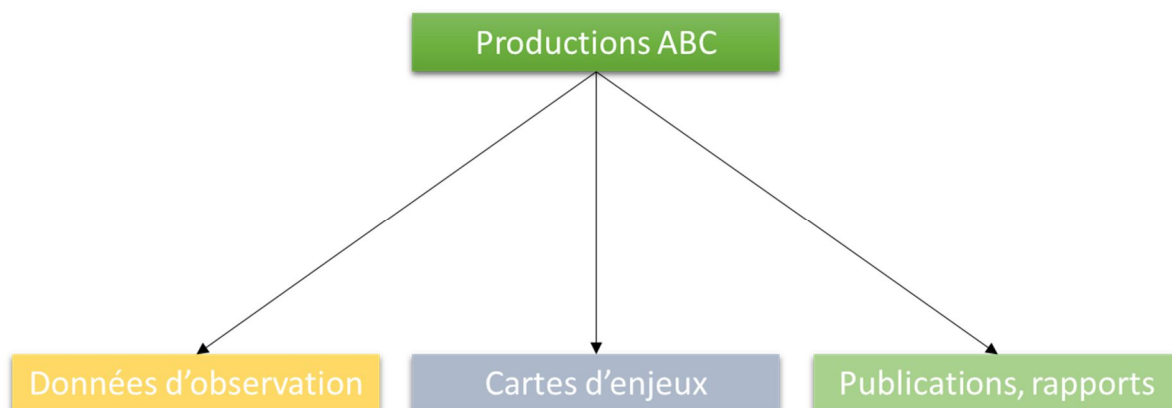
Libellé	Description
<p>Avancement de réalisation de l'ABC</p>	<p>Etat d'avancement de réalisation de l'ABC dont la structure porteuse à la charge.</p> <p>Pour une année donnée, une structure porteuse est en charge d'un seul ABC qui est lui-même systématiquement associé à un seul état d'avancement de réalisation selon les 5 valeurs possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Non commencé • En phase de lancement • En cours de réalisation • Finalisé • Inconnu

Les informations complémentaires à la description d'un ABC et facultatives à l'intégration d'un nouvel ABC sont décrites en annexe.

Les productions de l'ABC

Les ABC donnent lieu à **trois types de production** qui doivent être livrées et rendues publiques sur le site ABC :

- 1- **des inventaires naturalistes de terrain** au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats. Depuis le site ABC, un lien renvoi vers l'INPN permet de consulter les données déposées,
- 2- **des cartographies d'enjeux de biodiversité** qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire. Depuis le site ABC, un lien renvoi vers le site de cartographies **Carmen** pour consulter les cartes de l'ABC qui y auront été déposées,
- 3- **des documents, publications, rapports ou annexes** relatives à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives qui en découlent. Les ressources documentaires de l'ABC sont consultables en téléchargement depuis le site ABC.



Si au moins une des trois productions ne peut être partagée, alors il ne sera pas possible d'intégrer le nouvel ABC au site <https://abc.naturefrance.fr>

Remarque :

- Un ABC inventorié sur le site qui, à l'issue de sa réalisation, n'aurait pas partagé l'une des trois productions sera retiré de la liste du site (cas des ABC indiqués initialement « En phase de lancement » ou « Non commencé » ou « En cours de réalisation ») ;
- La remarque précédente ne concerne pas les ABC inventoriés par le Ministère de l'environnement depuis le lancement de la démarche en 2010 (déjà intégrés à la liste).

ANNEXE

Informations complémentaires à la description d'un ABC et facultatives à l'intégration d'un nouvel ABC

Libellé	Description
Régions administratives	<p>Nom de la région où se situe la structure porteuse en charge de l'ABC. Le mot région recouvre plusieurs réalités différentes : la région administrative, militaire, sanitaire, culturelle... Dans le cas présent, la notion de région est la circonscription administrative régionale qui regroupe plusieurs départements, et qui a été définie comme collectivité territoriale par la loi de décentralisation du 2 mars 1982. Cette entité recouvre également les régions à statut particulier comme la région Ile-de-France et la Corse.</p> <p>Le référentiel Régions administratives du Sandre repose sur la version en cours du Code Officiel Géographique de l'INSEE: codes et libellés régions en cours de validité.</p> <p>http://www.sandre.eaufrance.fr/urn.php?urn=urn%3Asandre%3Adictionnaire%3ACOM%3A%3Aentite%3ARegion%3Aressource%3A3.0%3A%3A%3Ahtml</p>
Numéro de la région	<p>Code de la région où se situe la structure porteuse en charge de l'ABC. Le numéro de la région est le code INSEE sur 2 positions.</p> <p>http://www.sandre.eaufrance.fr/squelettes/consulter_fiche_attribut.php?dictionnaire=/db/sandre/Schemas/com/3/sandre_fmt_xml_com.xsd&entite=Region&attribut=CdRegion</p>
Nom du département	<p>Nom du département où se situe la structure porteuse en charge de l'ABC. Correspond au nom transmis par l'INSEE.</p> <p>La liste des départements est sous la responsabilité de l'INSEE.</p> <p>http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/departement.asp</p>

Libellé	Description
<p>Code du département</p>	<p>Code du département où se situe la structure porteuse en charge de l'ABC. Le département est à la fois une collectivité territoriale administrée par le conseil général et son président, et une subdivision du territoire national correspondant à la zone de compétence des services de l'Etat. Il sert alors de cadre à la déconcentration de l'Etat sous la direction du préfet. Le code du département est le numéro INSEE constitué de deux caractères pour les 96 départements de métropole et de 3 caractères pour les 5 départements d'outre-mer.</p> <p>La liste des 101 départements est sous la responsabilité de l'INSEE. http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/departement.asp</p>
<p>Ressource documentaire relative à l'ABC</p>	<p>Permet à la direction régionale de l'AFB :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le dépôt de documents relatifs aux ABC de sa région : stockage en base des documents, - d'indiquer où trouver les documents associés aux ABC de sa région (exemples : liens vers un site web existant ou des documents disponibles sur le web), - de mettre à jour la description des ABC de sa région.
<p>Commentaire associé à la mise à jour de l'état d'avancement d'un ABC et au renseignement de sa ressource documentaire</p>	<p>Zone de texte libre renseignée par la direction régionale de l'AFB lors de la saisie de l'état d'avancement de réalisation de l'ABC et/ou au renseignement de sa ressource documentaire.</p>